



Construction d'une veranda

Par **absolib**, le **07/02/2011** à **21:56**

Bonjour, nous avons un projet de construction d'une veranda. L'urbanisme à la mairie nous répond qu'on est au maximum du COS et du shon. la surface au sol existe déjà c'est une terrasse surélevée, qui est à la sortie de notre cuisine. elle fait 16 m² et on aimerait la fermer. c'est un carré, il existe déjà deux murs, et une forme d'un L ouverte. est-il vrai que l'on ne peut plus rien faire? les employés de l'urbanisme sont "TROP" administratifs, peut-être ils appliquent des textes mais je trouve qu'ils ne regardent pas le problème de près. Merci de votre réponse.

Par **chris_ldv**, le **08/02/2011** à **10:59**

Bonjour, A moins que le COS soit revu à la hausse vous n'avez effectivement aucune option de construction additionnelle si le maximum est déjà atteint ... sauf à démolir autre part sur votre terrain une surface équivalente à celle que vous souhaitez construire. Cordialement,